



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 04263

Numéro SIREN : 419 397 062

Nom ou dénomination : FINANCIERE LINCOLN

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2014 sous le numéro de dépôt 98151



1409825201

DATE DEPOT : 2014-10-22

NUMERO DE DEPOT : 2014R098151

N° GESTION : 2002B04263

N° SIREN : 419397062

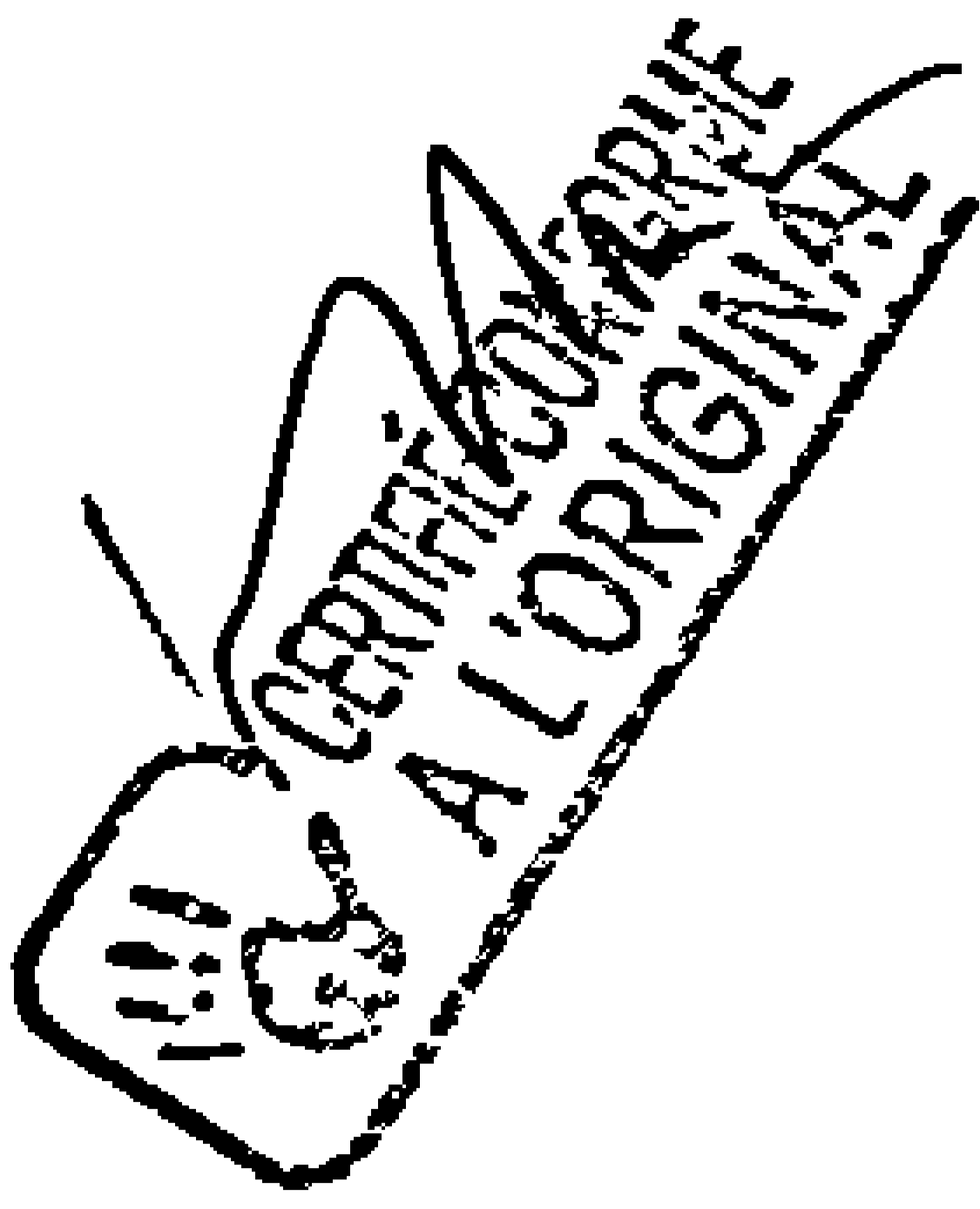
DENOMINATION : FINANCIERE LINCOLN

ADRESSE : 17 r Quentin Bauchart 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/06/30

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'



**FINANCIERE LINCOLN**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 654.025,35 euros  
Siège social : 17, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS  
419 397 062 R.C.S. PARIS

02B 423

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

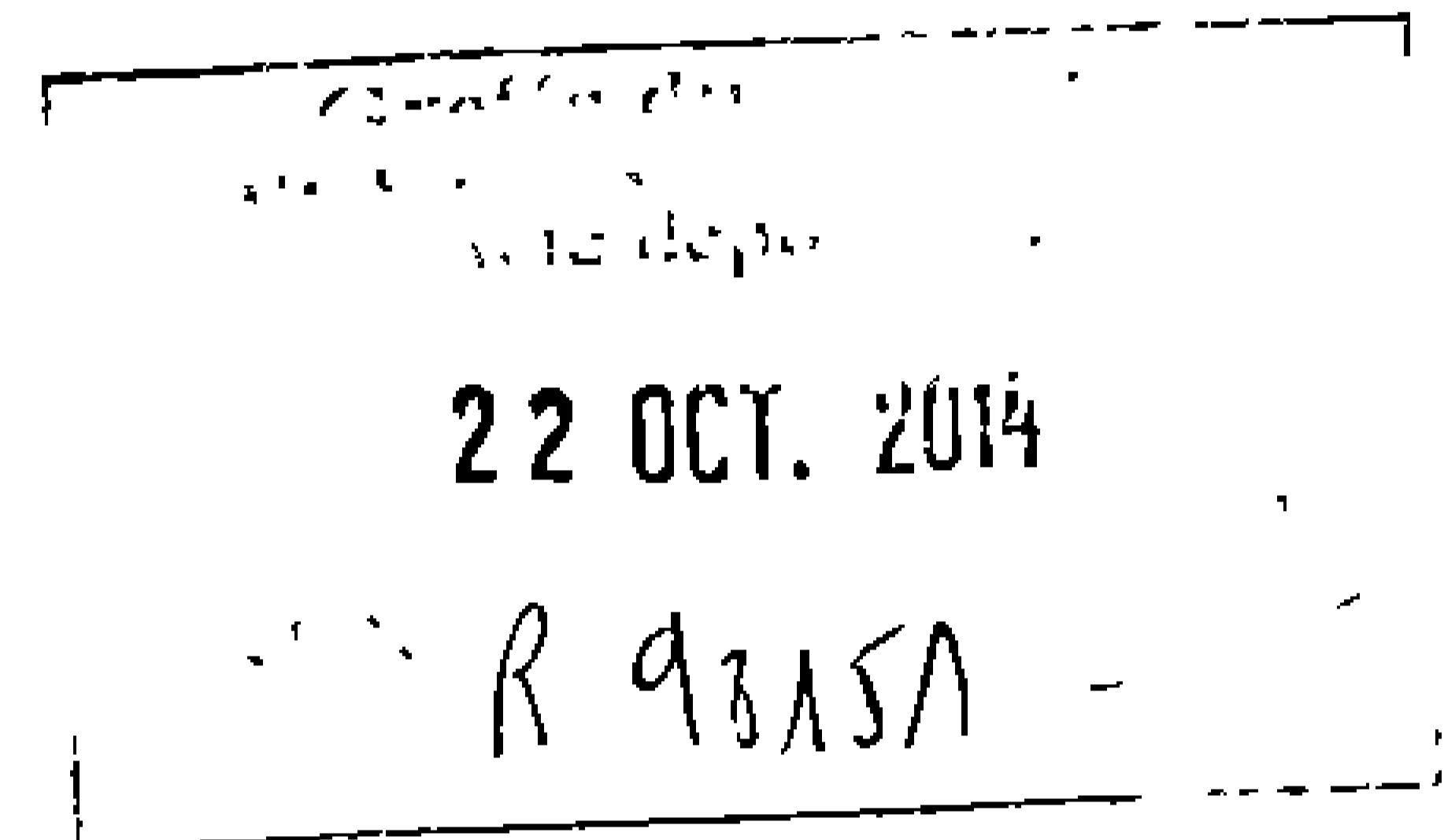
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014

et 30 06 14 CA.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société GRANT THORNTON et du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société IGEC à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en remplacement :

- **Monsieur Lionel PALICOT,**  
Domicilié 99, Bd de Belgique - 78 110 LE VESINET,  
En qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- **La société FAREC,**  
29, rue Claude Decaen - 75012 PARIS  
En qualité de Commissaire aux comptes suppléant,



pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que chaque mandat a été approuvé séparément.

Monsieur Lionel PALICOT et la société FAREC ont fait savoir préalablement, qu'ils acceptaient les mandats qui viennent de leur être confiés.